

DES ARCHIVES BIEN VERROUILLÉES

SECRET. L'histoire suisse a la cote, les historiens du pays moins. Surtout quand il s'agit d'accéder aux Archives fédérales. Et ce, malgré une loi qui, il y a dix ans, se voulait libérale.

YVES STEINER

Ces temps-ci, l'engouement des Suisses pour leur histoire est sans limite. Au total, les écrits de Joëlle Kuntz et de Grégoire Nappay avec Mix & Remix ainsi que *L'histoire de la Suisse pour les nuls* de Georges Andrey se sont écoulés à plus de 50 000 copies. Paradoxe pourtant, l'accès aux archives, le matériel premier de l'historien, reste difficile, comme aux Archives fédérales suisses (AFS) à Berne. Surtout si l'on touche à des sujets contemporains, s'inquiètent des chercheurs.

Et dire que, en 1998, tout avait bien commencé. La Commission Bergier en plein travail, le Conseil fédéral livre une loi sur l'archivage. Première, il instaure un accès libre et gratuit aux archives après expiration d'un délai de protection ramené à trente ans (à cinquante, en cas de données personnelles). Curieusement, il justifie ainsi sa volonté: «La recherche ne doit pas toujours être jugulée sous prétexte des risques potentiels qu'elle comporte.» Et l'exécutif de se réserver un droit de blocage, si la sécurité de l'Etat est en jeu.

Dix ans après, qu'en est-il au juste? Georges Andrey se sou-

DANS LES MARGES DE L'HISTOIRE SUISSE

- Du 3 juillet au 28 août, *L'Hebdo* ouvre ses pages à des historiens (lire en p. 48). Avec un but, **éclairer des thèmes et des personnages méconnus de l'histoire suisse, loin des visions mythiques de notre passé.**
- En neuf volets, cette série d'été s'intéresse aux XIX^e et XX^e siècles, 160^e anniversaire de la Confédération oblige.
- Comment l'Etat fédéral a organisé l'économie en 1848, qui sont les grimpeurs du Club alpin suisse, qui a le droit à l'assistance publique, pourquoi la Suisse a aidé secrètement les pourparlers de paix franco-algériens, voilà quelques-unes des questions auxquelles cette série cherchera à répondre durant l'été. ◦

vient que, sans son poste d'historien aux Affaires étrangères (jusqu'en 2000), il lui aurait été «compliqué» d'accéder à certaines archives. Est-ce à dire que, pour d'autres, la situation devient difficile?

En février dernier, la question a resurgi lors d'un débat organisé par les historiens Bertrand Müller et Stéphanie Prezioso, à l'Université de Lausanne. Sacha Zala, enseignant à l'Université de Berne, résume les propos tenus par une trentaine de praticiens: «En 1998, la loi était libérale en comparaison européenne. Mais de nos jours, travailler sur l'histoire suisse contemporaine est bien plus difficile que par le passé. On peut parler de régression.»

Blocage. Episode emblématique de cette régression, le blocage des documents sur l'Afrique du Sud en 2003. A l'époque, des chercheurs du Programme national de recherche (PNR 42) qui, dans un premier temps, avaient accédé à certains fonds d'archives se sont vu retirer «temporairement» ce droit par le Conseil fédéral. Motif? Le contenu de ces dossiers fragiliserait la position des banques et des firmes suisses qui ont frayed avec le régime de l'apartheid, au moment où, aux Etats-Unis, une plainte vise ces dernières.

«Un arrangement autre que le blocage était possible. La protection des sociétés suisses était prépondérante, selon le

Conseil fédéral. Et non pas une histoire des victimes de l'apartheid», regrette Christina Späti, de l'Université de Fribourg, qui défend les intérêts de sa profession à la Société suisse d'histoire.

Aujourd'hui encore, les Archives fédérales rejettent une requête sur cinq sur l'Afrique du Sud (de même que sur les flux de capitaux). Une situation qui ne devrait pas changer, la plainte ayant été réactivée à la fin de 2007.

Ciseaux. Si l'épisode sur l'Afrique du Sud a été «grossier» selon certains, les mêmes racontent combien la patience est d'or quand il s'agit d'obtenir de précieux cartons touchant à des questions fiscales, financières ou des personnes. Même quand le délai de protection prolongé de cinquante ans est dépassé.

Autre frein, les heures d'ouverture aux Archives fédérales. En 2006, 243 pétitionnaires, puis la revue spécialisée *Traverse* en 2007, dénonçaient une consultation réduite à trois jours par semaine (-111 jours l'an). En cause, les coupes budgétaires et la hausse importante des requêtes de l'administration fédérale elle-même (+75% en cinq ans).

L'institution bernoise réfute l'accusation d'entraver ainsi le travail des historiens. Par jour, le nombre d'utilisateurs a progressé (22 à 24, depuis 2006). Quant au total des documents consultés, il est stable, après une légère baisse. Les Archives fédérales concèdent que la situation est problématique et «espèrent qu'elle s'améliorera rapidement». Pour autant que l'argent vienne, donc que le Conseil fédéral délie les cordons de sa bourse. Sinon, de mauvais esprits finiront par croire qu'on «jugule» ainsi la recherche. ◦

«DE NOS JOURS, TRAVAILLER SUR L'HISTOIRE SUISSE CONTEMPORAINE EST BIEN PLUS DIFFICILE QUE PAR LE PASSÉ. ON PEUT PARLER DE RÉGRESSION.» Sacha Zala, enseignant à l'Université de Berne